

L'ÉVEIL MUSICAL

Professeur : Laurence Navarre / Salle FM3 / 1^{er} étage

Approche très ludique de la musique et du monde sonore en général.

Travail axé sur la voix, le rythme et le corps.

Atelier parent/bébé (3 mois à moins de 3 ans, nés en 2017, 2018 et 2019)

Atelier où l'on vient partager un moment musical avec son enfant.

L'atelier se décompose en trois temps :

- . Chant (à gestes, rondes, jeux dansés, jeux de doigts, jeux de nourrice...)
- . Découverte de percussions (triangle, claves, guiros, tambourin...)
- . Écoute (musiques de styles, d'époque, de pays différents)

Les enfants peuvent explorer librement, faire ou ne pas faire, mais toujours sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.

vendredi 10h – 10h45 du 20 septembre 2019 au 31 janvier 2020

ou

samedi 9h30 – 10h15 du 14 septembre 2019 au 1^{er} février 2020

Au choix
et selon places
disponibles

Jardin Musical 1^{ère} année / JM1 (3 ans, nés en 2016, scolarité PS maternelle)

Éveil au monde sonore et musical par le biais d'une histoire ou d'un thème.

- . Chant
- . Développement de l'écoute
- . Jeux corporels autour de la pulsation et du rythme
- . Jeux musicaux sur les notions de durée, de hauteur, d'intensité...

mercredi 9h15 – 10h du 18 septembre 2019 au 29 janvier 2020

ou

samedi 9h30 – 10h15 du 8 février au 27 juin 2020

Au choix
et selon places
disponibles

Jardin Musical 2^{ème} année / JM2 (4 ans, nés en 2015, scolarité MS maternelle)

Par le biais du « Carnaval des animaux » de Camille Saint Saëns continuer à :

- . Développer les notions du JM1
- . Découvrir les instruments de l'œuvre : piano, violon, violoncelle...
- . Découvrir les percussions, les reconnaître (noms, sonorités), apprendre à s'en servir

mercredi 10h15 – 11h du 18 septembre 2019 au 29 janvier 2020

ou

samedi 10h30 – 11h15 du 14 septembre 2019 au 1^{er} février 2020

ou

samedi 10h30 – 11h15 du 8 février au 27 juin 2020

Au choix
et selon places
disponibles

Jardin Musical 3^{ème} année / JM3 (5 ans, nés en 2014, scolarité GS maternelle)

- . Affiner et continuer à développer le programme des autres jardins musicaux.
- . Découvertes des instruments enseignés au conservatoire
- . Réalisation d'un « spectacle » au cours de l'année

mercredi 11h15 – 12h ou mercredi 14h45 – 15h30 ou samedi 11h30 – 12h15 à partir du 18 septembre

Jardin Musical 4^{ème} année / JM4 (6 ans, nés en 2013, scolarité CP)

- . Approfondissement des notions précitées
- . Participer à la vie du conservatoire : petite scène de Noël, soirée vocale, etc...
- . Découverte du codage de la musique : portée, clés, gamme de DO majeur, barre de mesure, rythmes...
- . Découvrir ou redécouvrir les instruments du conservatoire.

mardi 17h – 18h ou mercredi 13h30 – 14h30 ou vendredi 17h – 18h à partir du 17 septembre

LES LISTES D'ÉLÈVES ACCEPTÉS PAR COURS SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE
ET AFFICHÉES AU CONSERVATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET

TSVP

INFORMATIONS

Le jardin musical est un lieu d'éveil à toutes les musiques, aux sons, aux rythmes, à la voix et à l'oreille. Chaque année est indépendante des autres, le contenu variant dans sa forme mais pas dans son fond. C'est pour cela qu'il n'existe aucune obligation à rester pendant les 4 années. L'enfant peut arrêter une année et revenir s'il le souhaite l'année suivante.

L'étude des codes solfégiques et de la théorie musicale (lecture/écriture) ne commence qu'à partir de 7 ans avec les cours de Formation Musicale en cycle I.

Il est cependant possible de commencer l'instrument l'année du J.M.4 (C.P) si :

- L'enfant le souhaite vraiment
- Si des places sont disponibles (les enfants du jardin musical ne sont pas prioritaires)
- Si l'instrument est accessible à la morphologie de l'enfant.

Il est très important de respecter les horaires de début et de fin des séances. Après 10 min, les enfants ne seront plus acceptés.

Il est tout à fait compréhensible que l'enfant n'éprouve pas toujours l'envie d'assister à un cours. Si tel est le cas ou pour tout autre motif d'absence, le secrétariat du conservatoire doit en être informé dès que possible.

Par contre, trois absences consécutives non excusées entraînent la radiation immédiate de l'enfant. Il ne sera donc pas possible d'envisager une réinscription prioritaire l'année suivante.

Compte tenu du fort taux d'absentéisme observé, les séances des samedis 21 décembre 2019 & 23 mai 2020 seront annulées.

Tout changement dans l'emploi du temps (annulation, changement d'heure...) vous sera systématiquement communiqué par une note d'information.

Une plaquette de programmation est disponible à partir d'octobre au secrétariat, elle regroupe les différentes manifestations proposées par le Conservatoire auxquelles vous êtes cordialement invités à assister.

Modalités :

A l'inscription, les habitants de la CARO doivent fournir au secrétariat, une **attestation CAF** indiquant leur quotient familial ou leur dernier avis d'impôt sur le revenu faisant apparaître la ligne 14 pour application du tarif correspondant. A défaut de ce document, une copie de la dernière feuille d'imposition à la taxe d'habitation devra être produite afin de justifier de leur lieu de domicile (le tarif du quotient le plus élevé sera appliqué).

Activités semestrielles :

Deux cours à l'essai sont proposés avant la validation de l'inscription.

Si aucune radiation n'est communiquée au secrétariat à l'issue de ces deux cours d'essai, les droits d'inscription seront dûs dans leur intégralité.

Règlement sur facturation.

Activités annuelles :

Deux cours à l'essai sont proposés avant la validation de l'inscription.

Si aucune radiation n'est communiquée au secrétariat à l'issue de ces deux cours d'essai, les droits d'inscription seront dûs dans leur intégralité.

Règlement (sur facturation) **avant le 30 novembre** de l'année scolaire en cours.

Programmation :

L'année scolaire est ponctuée de quelques projets (petites scènes de Noël, portes ouvertes, etc).

Une plaquette de programmation regroupant les différentes manifestations proposées par le Conservatoire tout au long de l'année scolaire est disponible à partir d'octobre.